

Arrêté constatant la composition nominative du Conseil d'Administration
de l'Université Toulouse – Jean Jaurès

L'ADMINISTRATRICE PROVISOIRE DE L'UNIVERSITE TOULOUSE - JEAN JAURES

Vu le code de l'Education et notamment ses articles L712-2, L712-3, 0719-41 à L719-47-5 ;
Vu les statuts de l'Université Toulouse - Jean Jaurès en vigueur ;
Vu l'arrêté modifié du 10 octobre 2022 portant organisation des élections aux conseils centraux de l'université Toulouse 2 – Jean Jaurès ;
Vu l'arrêté de la rectrice de région académique en date du 28 novembre 2022, portant nomination de Madame Emmanuelle GARNIER administratrice provisoire de l'université Toulouse 2 - Jean Jaurès ;
Vu l'arrêté du 2 février 2023 portant proclamation des résultats aux élections des conseils centraux de l'Université Toulouse-Jean-Jaurès ;
Vu les désignations faites lors de la réunion des membres élus du conseil d'administration et des personnalités extérieures nommées par leurs organismes, en date du 17 février 2023 ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Composition du conseil d'administration

La composition nominative du Conseil d'administration de l'Université Toulouse - Jean Jaurès, comprenant 36 membres ayant voix délibérative, est arrêtée de la manière suivante :

À l'issue du résultat des élections aux conseils centraux proclamés le 2 février 2023, 28 sièges ont été attribués de la manière suivante :

Collège A : EBERSOLD Sophie, FERRATY Frédéric, GARNIER Emmanuelle, HAUTEFEUILLE Florent, LUGA Hervé, STANGE-FAYOS Christina, TANGUY Ludovic, WOZNIAK Floriane.

Collège B : BARTHE Laurence, CATLLA Michel, COURTRAY Régis, GAUTREAU Marion, MAFFRE Stéphanie, MAZZONE Fanny, RENEAUD Fabrice, SERRA MALLLOL Christophe

Collège C : BOUYER Nicolas, CALVET Christine, LEFEVRE Nathalie, MERNARI Hosni, REZNIKOFF Michel, VERGÉ Olivier.

Collège USAGERS : BERGER Jessy, CHARRIER Clément, COMMARET Alberta, HAAS Ethan, MARQUIER Lena, VERMERSCH Anouck.

Les 3 personnalités extérieures désignées par leur organisme sont :

Pour la Région Occitanie : REGOURD Serge ayant pour suppléant SZTULMAN Marc.

Pour Toulouse- Métropole : BERGOUGNOUX Patrick ayant pour suppléant BOYER Maxime.

Pour la délégation régionale du CNRS : MERE Jocelyn ayant pour suppléant MADDALUNO Jacques.

À l'issue des résultats du vote de la réunion du 17 février 2023, les personnalités extérieures désignées par les élu-es et les personnalités extérieures nommées du Conseil d'administration sont :

Personne assumant des fonctions de direction générale au sein d'une entreprise : VIERLING Vanessa

Représentant des organisations représentatives des salariés : LAURENT Véronique

Représentant d'une entreprise employant moins de cinq cents salariés : ERALES Stéphanie

Représentant d'un établissement d'enseignement secondaire : GUILLET Yannick

Représentant désigné à titre personnel : BUSSAT Jean-Frédéric

ARTICLE 2 : Durée du mandat

Le mandat des membres du conseil d'administration court à compter de la première réunion convoquée pour l'élection du/de la président-e de l'Université Toulouse -Jean Jaurès.

Le mandat des membres du conseil est de quatre ans, à l'exception des usager-ères dont le mandat est de deux ans.

Les personnalités extérieures perdent leur mandat dès lors qu'elles perdent la qualité au titre de laquelle elles ont été désignées.

ARTICLE 3 : Exécution

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4 : Publicité

Le présent arrêté est transmis à la rectrice de région académique, chancelière des universités.

Il est affiché dans le bâtiment de la Présidence et fait l'objet d'une publicité sur le site internet de l'Université.

Fait à Toulouse, le 17 février 2023,



Emmanuelle GARNIER